conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais Gazon liquide PROP'GAZON 3 en 1 - concentré 2,5 L - CLAIRGAZ2500 - 3167770215649

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Engrais Gazon liquide PROP'GAZON 3 en 1 - concentré 2,5 L - CLAIRGAZ2500 - 31677702

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Engrais.

Restrictions d'emploi recommandées

: À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les

doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS

Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25 Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 : non applicable.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Remarques : Si la teneur er

: Si la teneur en nitrate d'ammonium est <=45%, cela correspond à une teneur en azote <16%. Le produit est conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH). Le produit ne relève pas de la réglementation (UE) n° 2019/1148 (commercialisation et utilisation des matières premières pour les explosifs) ni de la

réglementation allemande sur les interdictions chimiques.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2	< 15	Ox. Sol. 3, H272
	(N° CE) 229-347-8		Eye Irrit. 2, H319
	(N° REACH) 01- 2119490981-27-XXXX		
Nitrate de potassium	(N° CAS) 7757-79-1	< 10	Ox. Sol. 3, H272
	(N° CE) 231-818-8		
	(N° REACH) 01- 2119488224-35		
Urée	(N° CAS) 57-13-6	< 5	Non classé
	(N° CE) 200-315-5		
	(N° REACH) 01- 2119463277-33		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler

un médecin.

Référence: FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter

un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

: Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et En cas de contact avec les yeux

> abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un

médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre

le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant la : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de

combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si

nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de

surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés

conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises. Éviter le contact avec la

peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Eviter une fuite

ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces

avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

Référence: FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils pour une manipulation : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

contre l'incendie et l'explosion

Indications pour la protection : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène

: Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

stockage et les conteneurs

Exigences concernant les aires de : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

commun

Précautions pour le stockage en : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température recommandée de

stockage: 5 - 30 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

Référence : FDS_1008_N Version: 2020-01

Edition révisée n°0

Date de révision : 26/10/2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nitrate d'ammonium (6484-52-2)			
DNEL/DMEL (informations complémentaires)			
Indications complémentaires	Travailleurs Inhalation Effets spécifiques 36 mg/m3 Durée d'exposition 1 jr		
	Travailleurs Contact avec la peau Effets spécifiques 5,12 mg/kg Durée d'exposition 1 jr		
	Consommateurs Ingestion Effets spécifiques 2,56 mg/kg Durée d'exposition 1 jr		
	Consommateurs Inhalation Effets spécifiques 8,9 mg/m3 Durée d'exposition 1 jr		
PNEC (informations complémentaires)			
Indications complémentaires	Eau douce 0,45 mg/l		
	Eau de mer 0,045 mg/l		
	Valeur Limite Plafond 4,5 mg/l		

Urée (57-13-6)		
DNEL/DMEL (informations complémentaires)		
Indications complémentaires	Travailleurs Contact avec la peau Exposition à long terme 580 mg/kg	
	Consommateurs Inhalation Exposition à long terme 125 mg/m3	
	Consommateurs Ingestion Exposition à long terme 42 mg/kg	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,047 mg/l	

Nitrate de potassium (7757-79-1)		
DNEL/DMEL (informations complémentaires)		
Indications complémentaires	Travailleurs Inhalation Effets systémiques 36,7 mg/m3	
	Travailleurs Contact avec la peau Effets systémiques 20,8 mg/kg	
	Consommateurs Ingestion Effets systémiques 12,5 mg/kg	
	Consommateurs Contact avec la peau Effets systémiques 12,5 mg/kg	
	Consommateurs Inhalation Effets systémiques 10,9 mg/m3	

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

PNEC (informations complémentaires)

Indications complémentaires Eau douce 0,45 mg/l

Eau de mer 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond 4,5 mg/l

Station de traitement des eaux usées 18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact

avec les yeux.

Protection des mains : Remarques: inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire : Non requis. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de

pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide.

Couleur : Divers.

Odeur : Légère, déplaisante.

pH : 6 - 8 (non dilué).

Point de fusion/point de : Donnée non disponible.

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle : Donnée non disponible.

d'ébullition

Référence: FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

Point d'éclair : Donnée non disponible.

Limite d'explosivité, supérieure / : Donnée non disponible.

Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / : Donnée non disponible.

Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible.

: Donnée non disponible. Densité de vapeur relative

Densité relative : Donnée non disponible.

Densité : 1,3 g/cm³.

Solubilité(s) Hydrosolubilité : Soluble.

Température d'autoinflammabilité : Donnée non disponible.

Température de décomposition : Non applicable.

: Donnée non disponible. Viscosité, cinématique

9.2. Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais Gazon liquide PROP'GAZON 3 en 1 - concentré 2,5 L - CLAIRGAZ2500 - 3167770215649

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Méthode: méthode de calcul. Evaluation: la substance ou le mélange

ne présentent pas de toxicité orale aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation : Méthode: méthode de calcul. Evaluation: la substance ni le mélange

ne présentent une toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Méthode: méthode de calcul. Evaluation: la substance ou le mélange

ne présentent pas de toxicité aiguë par la peau.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais Gazon liquide PROP'GAZON 3 en 1 - concentré 2,5 L - CLAIRGAZ2500 - 3167770215649

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit

n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Méthode de calcul.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

germinales- Evaluation

Cancérogénicité

Produit

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit

Toxicité pour la reproduction - : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

Evaluation reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

Evaluation : La substance ou le mélange ne sont pas classés comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Engrais Gazon liquide PROP'GAZON 3 en 1 - concentré 2,5 L - CLAIRGAZ2500 - 3167770215649

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

Evaluation : La substance ou le mélange ne sont pas classés comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un

organisme agréé.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer le récipient dans une

déchetterie ou par un organisme agréé

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable.		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	S'assurer que les personn précautions et les manipulati ou		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.		

Référence : FDS_1008_N Edition révisée n°0 Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE NON CONCERNE

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59): n'est pas listée.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de H- et EUH:		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3	
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la RUBRIQUE 3 (Informations sur les composants).

- ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- BCF Facteur de Bio Concentration
- BOD Demande d'oxygène biochimique
- CAS Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)
- CLP Classification, Etiquetage, Emballage
- DNEL Niveau dérivé sans effet

Référence : FDS_1008_N

Version: 2020-01 Date de révision : 26/10/2020

Edition révisée n°0

DT50 - Temps de dissipation 50%

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

GHS - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA - Association internationale du transport aérien

IATA-DGR - Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA)

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

IMO - Organisation internationale maritime

CL50 - Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée

DL50 - Dose létale pour 50 pour cent de la population testée

OEL - Niveau d'exposition professionnelle

PBT - Bioaccumulation et persistance selon la règlementation REACH

PEL - Niveau prévu d'effet

PNEC - Concentration prévue sans effets

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

TLV - Valeur de seuil limite

TLV CEILING - Concentration qui ne doit pas être dépassée durant l'exposition professionnelle

TWA STEL - Limite d'exposition à court terme

VOC - Composant volatil organique

vPvB - Très persistant et très volatil selon la règlementation REACH

WGK - Classe allemande de danger pour l'eau

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.